IIDD

CdP-6 #10

Bulletin des Négociations de la Terre

Un service d'information sur les négociations de développement et d'environnment

Vol. 12 No. 161

PUBLIE PAR L'INSTITUT INTERNATIONAL DU DEVELOPPEMENT DURABLE (IIDD)
EN COOPERATION AVEC L'AGENCE INTERGOUVERNEMENTALE DE LA FRANCOPHONIE (AIF) /
L'INSTITUT DE L'ENERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA FRANCOPHONIE (IEPF)

Jeudi 23 Novembre 2000

LES FAITS MARQUANTS DE LA CCCC DE LA CDP-6

MERCREDI 22 NOVEMBRE 2000

Les délégués se sont assemblés en session Plénière pour entendre les rapports de 34 Parties, terminant de ce fait le segment de haut niveau qui a débuté mardi. Les hauts représentants de gouvernements se sont également réunis en sessions informelles Plénières de haut niveau et des consultations informelles fermées pour faire avancer les négociations sur les questions en suspens principales. Ces négociations se sont concentrées sur les quatre "groupes" ou " boîtes " de questions clés identifiées par le Président de la CdP-6, Pronk : (a) renforcement des capacités, transfert des technologies, effets adverses et lignes directrices pour le FEM; (b) les mécanismes; (c) l'utilisation des sols, les changements intervenus dans l'utilisation des sols et la foresterie (LULUCF); et (d) les politiques et mesures (P&M), le respect des obligations, et la prise en considération, l'élaboration de rapports et la revue sous les Articles 5, 7 et 8 du Protocole.

PLENIERE

DECLARATIONS DES PARTIES: Les délégués ont entendu des rapports formels par les représentants de haut niveau de 34 Parties.

<Note de l'Editeur: Une collection complète des déclarations en Plénière sera bientôt disponible à: http://COP-6.unfccc.int >

Beaucoup d'intervenants ont souligné l'importance de préserver l'intégrité environnementale du Protocole. Un certain nombre de déclarations ont également souligné le principe des responsabilités communes mais différenciées dans le cadre du Protocole. En outre, beaucoup d'intervenants ont poussé à la ratification et l'entrée en vigueur du Protocole en 2002.

Engagements de la CCCC et du Protocole: Un certain nombre de pays en développement ont indiqué que des Parties visées à l'Annexe I n'avaient pas pris des mesures adéquates afin d'atteindre leurs engagements, et poussèrent à une action concrète. L'ESPAGNE a souligné l'importance d'identifier les besoins des pays en développement. Les PHILIPPINES ont exprimé leur consternation qu'un nombre restreint de Parties " essentielles " retardaient le processus et essayaient " de biaiser les règles en leur faveur, " ce qui ,dirent-ils, aurait comme conséquence des augmentations plutôt que des coupes dans leurs émissions. Le KOWÉIT s'est opposé à l'imposition de tout engagement supplémentaire de la part des pays en développement.

Mécanismes de Kyoto: Plusieurs pays ont souligné que les actions nationales devraient former les moyens primaires de remplir les engagements du Protocole sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Concernant le MDP, beaucoup de pays ont soutenu un "prompt" démarrage, et un certain nombre de pays en développement ont souligné le besoin d'une distribution équitable des projets. La GAMBIE a soutenu une liste positive de technologies d'énergies admissibles renouvelables non-litigieuses et crédibles, basées sur la demande. Le BHUTAN a souligné le besoin d'une participation active des pays les moins avancés (PMA), suggérant leur exemption d'une surtaxe d'adaptation. L'AFRIQUE DU SUD et la TANZANIE ont indiqué que le prélèvement d'adaptation sur le MDP devrait également s'appliquer aux autres mécanismes. A propos des puits d'absorption dans le cadre du MDP, le GUATEMALA, contré par TUVALU et la GRECE, apportèrent leur soutien à leur inclusion. La TANZANIE s'est opposée à l'inclusion des puits d'absorption à ce stade, invoquant des questions de stabilité, de déperdition et de souveraineté. La THAÏLANDE déclara que l'inclusion des puits d'absorption dans le MDP ne devrait pas être autorisée jusqu'à ce que les incertitudes scientifiques aient été résolues. Le GUATEMALA soutint l'inclusion des puits d'absorption. Concernant l'énergie nucléaire dans le MDP, la GRECE et TUVALU se sont opposés à son inclusion.

Utilisation des sols, changements intervenus dans l'utilisation des sols et foresterie: La MALAISIE et la THAÏLANDE se sont opposées à l'inclusion d'activités additionnelles sous l'Article 3.4 du Protocole durant la première période d'engagement.

Respect des obligations: Concernant le respect des obligations, beaucoup de pays ont fait part de leur soutien pour un système fort. L'AFRIQUE DU SUD a réitéré le soutien du G-77/CHINE aux conséquences obligatoires. La GAMBIE a soutenu l'idée de lier des pénalités financières à un fonds pour le respect des obligations.

Ce numéro du *Bulletin des Négociations de la Terre* © <enb@iisd.org> a été rédigé par Angela Churie <angela@iisd.org>, Jon Hanks <jon.hanks@iiiee.lu.se>, Lisa Schipper <lisa@iisd.org>, Malena Sell <malena@iisd.org>, Chris Spence <chris@iisd.org> et Juliette Voinov <cedrickohler@email.msn.com>. Edition numérique: Franz Dejon <franz@iisd.org> et Andrei Henry <andrei@iisd.org>. Photographies: Leila Mead <leila@interport.net>. Editice en Chef: Pamela S. Chasek, Ph.D. <pam@iisd.org>. Version Française: Mongi Gadhoum mongi.gadhoum@enb.intl.tn. Directeur des Services d'Information: Langston James Goree VI <kimo@iisd.org>. Les principaux bailleurs de fonds du Bulletin sont: Le Ministère Néerlandais des Affaires Etrangères, le Gouvernement du Canada (à travers l'ACDI et le DFAIT), les Etats-Unis (à travers l'USAID), l'Agence Suisse de l'Environnement, des Forêts et du Paysage (SAEFL), Le Département du Royaume-Uni chargé du Développement International (DFID), la Commission Européenne (DG-ENV) et la Fondation Rockefeller. Un soutien général a été accordé au Bulletin, au titre de l'exercice 2000, par: les Ministères Allemands de l'Environnement (BMU) et de la Coopération pour le Développement (BMZ), le Ministère Danois des Affaires Etrangères, les Ministères Autrichiens de l'Environnement et des Affaires Etrangères, les Ministères Norvégiens de l'Environnement et des Affaires Etrangères, les Ministères Finlandais des Affaires Etrangères et de l'Environnement, le Gouvernement Australien et BP Amoco. Ce numéro a été préparé en coopération avec le Secrétariat de la CCCC. La version Française est financée par l'IEPF/AIF avec l'appui du Ministère Français des Affaires Etrangères. A La CdP-6, le Bulletin est joignable par tél au +31 70 322 4729 et physiquement au Statenhall 8 & 9. L'IIDD peut être contacté par courriel à <info@iisd.ca> et par voie postale au 161, Portage Avenue East, 6th Floor, Winnipeg, Manitoba R3B 0Y4, Canada. Les opinions exprimées dans le Bulletin appartiennent à leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues de l'IIDD et des bailleurs de fonds. Des extraits du Bulletin peuvent être utilisés uniquement dans des publications non commerciales et ce, moyennant une citation appropriée après la permission du Directeur des Services de Reportage. Les versions électroniques du Bulletin sont diffusées par courriel et sont disponibles à travers le serveur WWW Linkages à: http://www.iisd.ca.

Renforcement des capacités et transfert des technologies: Beaucoup de pays en développement ont invité les pays développés à assurer le transfert des technologies environnementalement saines et à un engagement et une action plus grands dans le renforcement des capacités. Reconnaissant que la plupart des technologies existent au sein du domaine du secteur privé, la MALAISIE a invité les Parties visées à l'Annexe I à faciliter le transfert des technologies en fournissant un environnement favorable au secteur privé dans l'exécution de ce rôle.

Effets adverses: Un certain nombre de pays ont souligné le besoin d'accorder une attention adéquate aux préoccupations des PMA concernant les effets adverses du changement climatique. Le BHUTAN, le NEPAL et le PEROU ont attiré l'attention sur les effets significatifs du changement climatique sur l'écosystème fragile des montagnes.

Le BHUTAN a appelé à une aide financière et technique pour les efforts d'adaptation, et déclara que les préoccupations immédiates incluent un manque de données météorologiques et hydrologiques et la nécessité des systèmes de détection précoce pour la gestion des catastrophes naturelles. La TANZANIE a noté la fréquence croissante des événements climatiques extrêmes et les effets adverses significatifs de ces phénomènes, et appela à la mobilisation de ressources financières et à toute autre aide.

Concernant les impacts des mesures de réponse au changement climatique, l'AFRIQUE DU SUD nota sa vulnérabilité, étant donné la taille de son industrie houillère. Notant la dépendance de son pays des exportations de combustibles fossiles, la LIBYE a invité les Parties visées à l'Annexe I à supprimer les subventions et les politiques fiscales qui sont discriminatoires, et à éviter les réponses au changement climatique qui ont des impacts néfastes.

Financement /FEM: CUBA a indiqué que la barrière principale à l'accord a été le manque de consensus sur la disponibilité des ressources financières, et déclara que les pays développés devraient prendre des consequences appropriées pour dépasser cet obstacle. Le GUATEMALA soutint l'idée d'un établissement prompt d'un fonds d'adaptation.

Autres questions: Le NEPAL soutint l' intégration des actions contre le changement climatique dans des stratégies de développement durable. Le KAZAKHSTAN réitéra son souhait de devenir une Partie visée à l'Annexe I. La MOLDAVIE demanda des éclaircissements sur son statut en tant qu'économie en transition et pays Partie non visé à l'Annexe I dans le cadre de la CCCC, afin de participer convenablement aux activités conjointes dans le cadre de la CCCC et du Protocole. Après le parachèvement des rapports formels, la session Plénière fut ajournée à 14h00.

PLENIERE INFORMELLE DE HAUT NIVEAU ET CONSULTATIONS:

Les délégués se sont assemblés le matin en session Plénière de haut niveau afin de poursuive les discussions et recevoir les rapports intérimaires des médiateurs des groupes de négociation informels constitués autour des " groupes " ou des " boites" de questions clés. Ces discussions se sont poursuivies tout au long de la journée dans des groupes informels restreints de négociation. Les participants se sont ensuite réunis de nouveau en session Plénière de haut niveau, en soirée, pour recevoir les rapports mis à jour, avant de se diviser de nouveau en consultations fermées.

BOITE A - RENFORCEMENT DES CAPACITES, TRANSFERT DES TECHNOLOGIES, EFFETS ADVERSES ET LIGNES DIRECTRICES DU FEM: La Plénière informelle de haut niveau tenue le matin a commencé par un rapport du Co-médiateur, la Ministre Mabudhafasi (Afrique du Sud), sur les progrès faits mardi sur les questions de la "Boite A ". Elle rapporta que les participants avaient reconnu la nécessité d'avancer vers une action concrète, et souligna l'importance de la présence des Ministres pour trouver un accord sur les questions politiques clés. Le co-médiateur, le Ministre Auken (Danemark), déclara que les délégués étaient près d'atteindre un accord sur le renforcement des capacités, excepté la question transversale du financement. Il insista sur le fait qu'il n'y aurait aucun marché global si les Parties ne trouvaient pas de solution à la question du financement. A la suite d'une demande de l'ARABIE SAOUDITE et du G-77/CHINE que la question croisée du financement soit abordée dans un groupe séparé, le Président Pronk déclara que le groupe sur la " Boite A " disposerait de plus de temps pour aborder cette question. Il a également invité les Ministres à participer eux-mêmes aux négociations afin d'éviter une répétition des discussions de la semaine dernière.

Ces sujets ont ensuite été repris dans l'après-midi dans des consultations informelles fermées. Lors de la Plénière informelle de haut niveau tenue en soirée, les co-médiateurs ont rendu compte des progrès réalisés dans les consultations informelles sur le transfert des technologies. La Ministre Mabudhafasi déclara que des différends persistaient concernant: le nom et la composition du groupe consultatif intergouvernemental d'experts; l'élaboration de rapports et les activités de revue, et les besoins dans le cadre de l'Article 4.5 de la CCCC; le développement d'un centre d'information et d'un réseau de centres de technologie. Le Ministre Auken déclara que l'accord sur la question du financement permettrait l'accord sur bon nombre des questions en suspens, et insista sur la flexibilité apparente des points de vue sur le FEM, indiquant que d'autres possibilités pour le nouveau financement additionnel étaient explorées par les Parties. Cependant, il déclara que beaucoup de questions concernant les effets adverses restaient irrésolues, et des groupes de contact informels furent formés pour traiter de questions spécifiques. Le JAPON, soutenu par le CANADA, annonça l'ajournement d'une proposition préliminaire du Groupe Parapluie concernant la création d'une nouvelle " Fenêtre " dans le FEM, afin de canaliser le financement des questions débattues dans la "Boite A"; l'amélioration du FEM; et une considération spéciale pour les PMA et les PEID. L'IRAN prit note de cette proposition et indiqua que, dépendant du sentiment su sein du G-77/CHINE, elle offrait un terrain propice à davantage de mouvement sur cette question. L'ARGENTINE indiqua que les réductions d'émissions devraient être l'objectif prioritaire des négociations et que la proposition préliminaire du Groupe Parapluie entraînait des confusions sur les priorités.

BOITE B - MECANISMES: Pendant la session Plénière informelle à haut niveau du matin, le co-médiateur, la Ministre Kawaguchi (Japon) a rendu compte du progrès accompli dans le groupe de la "Boite B " . Elle souligna les positions divergentes restantes sur les questions du supplémentarité, et déclara que l'UE avait montré un intérêt pour un plafonnement qualitatif possible. Sur la question de la fongi-

bilité et des montants assignés, elle rapporta que l'Inde et les Etats-Unis conduisaient des consultations. Concernant le MDP, elle déclara que la majorité s'est opposée à une liste indicative de projets. Elle ajouta que la France, la Corée, le Brésil et la Norvège travaillaient à la question d'un démarrage rapide et qu'une divergence est demeurée sur un possible MDP unilatéral. Des consultations étaient également en cours entre les Etats-Unis et l'Inde sur la composition du Conseil Exécutif, et entre la Chine, la Norvège et le Canada sur le rôle possible d'institutions multilatérales de financement. En réponse à une question posée par les ETATS-UNIS concernant l'allocation de la question sur les puits d'absorption dans le cadre du MDP, le Président Pronk a déclaré qu'il consulterait les co-médiateurs des deux groupes et qu'il édicterait ensuite une règle. L'UE indiqua que bien qu'il ait une majorité qui s'y oppose, l'option d'avoir une liste positive d'activités dans le cadre du MDP devrait demeurer sur la table.

Les discussions se sont alors poursuivies l'après-midi pendant des consultations informelles fermées. Par la suite, les délégués ont entendu encore un autre rapport sur l'état d'avancement en session de soirée de la session Plénière informelle de haut niveau. Rendant compte des consultations informelles, les Ministres Sardenberg (Brésil) et Kawaguchi ont noté que tandis qu'il y avait eu du progrès sur l'éligibilité et la l'additionalité financière, le progrès sur la responsabilité, la supplémentarité, et la composition du Conseil Exécutif et son rapport avec les CdP/MdP,était insuffisant. Sardenberg nota que des consultations continues ont lieu sur la question des projets unilatéraux, ainsi que sur le rôle des institutions multilatérales. Concernant l'éligibilité des projets, il déclara que la majorité des Parties s'est opposée à une liste. Il nota un certain soutien sur l'utilisation du financement de l'APD dans le MDP, si cela est supplémentaire aux niveaux actuels de l'APD. Il nota l'accord croissant sur le rôle des petits projets qui peuvent tirer bénéfice d'une piste rapide, bien que des détails techniques dussent être résolus. Il déclara qu'il y avait des vues diverses sur l'éligibilité des projets des LULUCF, aussi bien sur la substance que sur la question de savoir si le groupe de mécanismes était le forum le plus approprié. L'ARABIE SAOUDITE demanda à être éclairée sur ce qu'on signifie par ce financement "additionnel"à l'APD " actuel ". SAMOA appela au prélèvement d'une surtaxe sur chacun des trois mécanismes. La CHINE souligna qu'il reste un désaccord sur la question des projets unilatéraux ou bilatéraux, et sur la possible inclusion limitée des puits d'absorption dans le MDP.

BOITE C - LULUCF: Les négociateurs impliqués dans des discussions sur LULUCF se sont réunis l'après-midi et encore en soirée pour des consultations informelles, co-facilitées par la Ministre Carabias Lillo (Mexique) et le Ministre Miklós (Slovaquie). En soirée, les Co-médiateurs ont fait un rapport à la session informelle Plénière de haut niveau sur les progrès réalisés. La Ministre Carabias Lillo déclara que le groupe avait exploré dans l'après-midi différentes conditions pour inclure des activités de l'Article 3.4, peut être même dans la première période d'engagement, sous des conditions contrôlées. Elle expliqua que des réunions bilatérales avaient été tenues dans le but d'explorer une approche à ceci, mais le problème n'avait pas été encore résolu. Elle déclara que la deuxième réunion tenue dans la soirée s'était concentrée sur l'inclusion des activités des LULUCF sous le MDP, et un certain accord aussi bien que des préoccupations avaient émergé. Elle nota que le groupe pourrait apporter des propositions vers l'avant sur les questions, mais plus de temps était nécessaire.

BOITE D- RESPECT DES OBLIGATIONS, POLITIQUES ET MESURES, ET PRISE EN CONSIDERATION, ELABORATION DE RAPPORTS ET REVUE SOUS LES ARTICLES 5, 7 ET 8 DU PROTOCOLE: Durant la session du matin de la Plénière informelle de haut niveau, les participants se sont engagés dans un premier échange de vues sur ces questions. La POLOGNE, au nom du GROUPE CENTRAL ONZE, indiqua que le traitement du non-respect des obligations ne devrait pas être basé sur les Parties, mais sur la nature de l'engagement. Avec la FEDERATION DE RUSSIE, elle appela à la flexibilité pour les pays en transition économique. La CHINE souligna qu'un système strict de respect des obligations devrait être basé sur les Articles 5, 7 et 8 du Protocole, et que les rapports des Parties visées à l'Annexe I devraient inclure l'information sur les Articles 10 (engagements existants) et 11 (mécanisme financier) du Protocole, notamment concernant les ressources financières s additionnelles. L'intervenant ajouta que les différentes responsabilités des Parties visées et non visées dans l'Annexe I devraient être reflétées dans les sections sur les principes, le mandat et les consequences. Il conclut en soulevant la question de composition des organes et appela à un attachement aux principes d'équité et de représentation géographique équitable. Pronk indiqua que les questions de composition étaient transversales. La SUISSE déclara que l'intégrité du processus de revue exige que la compétence des experts soit une priorité, et suggéra la formation comme moyen d'atteindre cet objectif et d'assurer la représentation géographique équitable. Suite à une question du Président Pronk, l'intervenant déclara qu'il était raisonnable d'avoir la pleine représentation dans seulement une des deux branches du comité de respect des obligations.

L'ARGENTINE exprima des inquiétudes concernant l'adoption d'un régime de respect des obligations et un amendement possible du Protocole avant son entrée en vigueur. Opposé par le BRÉSIL, l'intervenant a invité les Parties à ne pas pousser pour le régime le plus complet et le plus complexe, mais pour un qui sera " viable. " Concernant les conséquences, il déclara que la bonne foi devrait constituer la source principale de confiance en cet accord. La porte parole des ETATS-UNIS indiqua que les conséquences juridiquement contraignantes n'ont pas besoin d'être punitives et souligna qu'elle a apporté son soutien à une déduction de la période d'engagement suivante avec un taux de 1,3% ainsi qu'à une restriction du transfert des unités également applicables aux Parties de l'Article 4 du Protocole (mise en œuvre conjointe). L'UE argua du fait que l'Article 4 n'est pas un mécanisme et, présentant ses observations sur l'intervention de l'ARGENTINE, déclara que la bonne foi ne suffit pas en raison de l'inclusion des mécanismes de marché dans le Protocole. L'intervenant expliqua que les conséquences juridiquement contraignantes étaient donc ainsi justifiées aussi bien par les préoccupations au sujet de l'intégrité environnementale du Protocole, que par la nécessité de fournir au secteur privé la confiance nécessaire pour l'utilisation des mécanismes. Il ajouta que le taux de la déduction devrait fluctuer entre 1 et 1,5% et constituerait une incitation pour la Partie concernée d'employer la « période pour faire ses

preuves » pour tirer profit du marché. Le CANADA déclara que des conséquences juridiquement contraignantes étaient également justifiées par des raisons de compétitivité. Pronk conclut que la bonne foi et des considérations économiques devraient guider ainsi les conséquences à adopter.

Le G-77/CHINE mit l'accent sur le fait que le manque de respect des obligations touche chacun, et pas seulement les partenaires commerciaux des Parties visées à l'Annexe I. L'intervenante demanda instamment que ceci soit reflété dans la composition du comité de respect des obligations.

L'AUSTRALIE et la FEDERATION DE RUSSIE ont plaidé pour un régime non contraignant et déclarèrent que leurs pays étaient davantage préoccupés par leur propre respect des obligations que celui des autres. En soutien à l'AUSTRALIE, le JAPON expliqua que ses partenaires commerciaux principaux n'étaient pas les autres Parties visées à l'Annexe I mais les pays asiatiques non visés à l'Annexe I. Le CANADA soutint l'idée de paiements volontaires à un fonds de respect des obligations pour traiter des projets de réduction. L'IRAN déclara qu'un tel fonds devrait également réduire au minimum les effets adverses des mesures de réponse. L'AOSIS déclara que des contributions à un fonds volontaire fournirait en fait aux Parties un mécanisme flexible supplémentaire.

Concernant les politiques et mesures (P&M), l'UE indiqua que la participation des Parties non visées à l'Annexe I dans les ateliers fourniraient un échange d'information valable. Le porte parole déclara que les inventaires d'émissions seuls ne sont pas assez complets pour évaluer le progrès démontrable, en 2005, et suggéra une décision CdP-7 sur l'information nécessaire à cet égard. Le G-77/CHINE indiqua que la totalité de l'Article 2 du Protocole - comprenant la disposition pour réduire au minimum les effets adverses - devrait être mentionnée dans la décision. Il suggéra de garder la référence aux " Parties visées à l'Annexe I, " sinon les Parties non visées à l'Annexe I seraient requises de mettre en application ces engagements.

Les délégués se sont également réunis dans des consultations informelles fermées pour discuter de ces questions, l'après-midi, bien que la réunion ait été coupée court quand des manifestants sont entrés dans la salle et ont perturbé les négociations. Les consultations ont été reconvoquées tôt dans la soirée avant la session informelle Plénière de haut niveau, dans laquelle les participants ont entendu un rapport sur les progrès réalisés. En Plénière, la Ministre co-médiatrice Bjerke (Norvège) mit l'accent sur un dialogue constructif et le besoin de plus de temps, étant donné l'interruption de son travail. Concernant le progrès démontrable, elle déclara que les discussions s'étaient concentrées sur ce qu'il fallait rapporter, et quand. Elle ajouta qu'un groupe restreint avait identifié un compromis possible. Cette option décide que la considération du progrès démontrable ne peut avoir lieu avant que le SBSTA ait considéré cette question, conformément aux directives qui peuvent être élaborées en vertu de l'Article 7, étant donné que les Articles 2 et 3.2 ne prévoient aucun mandat pour que les P&M soient considéres dans le contexte du progrès démontrable. Elle déclara que les questions d'élaboration de rapports sur l'Article 3.14 du Protocole (effets adverses) et sur la supplémentarité n'ont pas encore été résolues et que les consultations sur l'Article 4 du Protocole (réalisation commune) se poursuivaient. Concernant le respect des obligations, elle rapporta que les discussions s'étaient concentrées sur des conséquences.

Dans la discussion qui a suivi, l'ARABIE SAOUDITE indiqua que la composition des équipes d'experts de revue et les questions relatives à l'Article 3.14 nécessitaient encore un examen. L'UE indiqua qu'un régime de respect des obligations fort était une condition fondamentale et l' AOSIS souligna l'importance qu'elle attache à cette question.

CONCLUSION DE LA RÉUNION: Réfléchissant sur les rapports des co-médiateurs et sur les commentaires des négociateurs, le Président Pronk nota l'élan produit. Il invita les délégués à continuer de négocier dans la nuit, dans des consultations informelles, et demanda aux Co-médiateurs de lui présenter de nouveau leurs rapports, jeudi à 8:30 h. Il déclara qu'il convoquerait alors une Plénière informelle et ferait un rapport sur les progrès accomplis pendant la nuit. Il a dit qu'il soumettrait sa propre proposition pour un marché global si les négociations venaient à se trouver dans une impasse. Il déclara alors clôturée la Plénière informelle à 23:20 h.

DANS LES COULOIRS: Beaucoup de délégués ont exprimé leur consternation concernant les protestations dans le centre de conférence par un groupe de 30 activistes ou plus, mercredi après-midi . Les protestations ont perturbé une session fermée de négociations informelles de haut niveau, et ont culminé en un assaut sur le négociateur en chef des Etats-Unis, Frank Loy, pendant une conférence de presse, le recouvrant de gâteau à la crème. En outre, on enregistra dans le centre des dommages mineurs à la propriété et plusieurs petits feux ont été enregistrés. Tandis que plusieurs participants pensaient que les protestations pourraient rappeler aux délégués l'urgence et le sentiment d'impatience sur les questions en jeu, certains ont pensé que la nature proche de la violence de l'incident et du comportement indiscipliné des manifestants pourraient miner l'idée d'une plus large participation des ONG, et ne firent que perturber les négociations. En attendant, les discussions substantives ont montré des signes de mouvement, car les discussions multilatérales et bilatérales ont fait bouger les choses. Plusieurs observateurs ont enregistré un ramollissement de la position de l'UE sur plusieurs questions, y compris la supplémentarité et le prélèvement. En outre, il y eut une déclaration de la part d'un membre du Groupe Parapluie laissant entendre une ligne adoucie sur la supplémentarité, en échange d'une flexibilité sur les LULUCF.

A VOIR AUJOURD'HUI

PLÉNIÈRE INFORMELLE DE HAUT NIVEAU: On s'attend à ce que des sessions Plénières informelles de haut niveau menées par le Président de la CdP-6, Pronk, se réunissent dans la salle Van Gogh Hall, jeudi matin, à une heure qui sera annoncée sur les moniteurs de TV. On prévoit que le Président Pronk rendra compte des progrès accomplis durant les discussions tenues durant la nuit et définira ses plans pour d'autres négociations.